

Mairie de Bernay-Vilbert

Procès-Verbal de séance n°26.03

Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert, légalement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire, le 9 mars 2026.

Etaient présents : Sandrine RENE, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie DESMARECAUX, adjoints au Maire.
Amélie BROCCQ, Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Bruno CISSÉ, Anthony DAUCE, Alexis TIMECHINAT, Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) : Géraldine MIRAT, Stéphane MOREL

Secrétaire de séance : Philippe SPITZ

La séance est ouverte à 20 h 00

Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 février 2026,
2. Compte Financier Unique,
3. SDESM – Adhésion des communes de Cesson et Sammeron,
4. Questions Diverses.

Conformément à l'article L.2121-15 de la CGCT, Monsieur Philippe SPITZ est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Point 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 février 2026 **DCM26.12**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 9 février 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 2 – Compte Financier Unique

Madame le maire précise qu'elle doit reporter ce point puisqu'il n'a pas été possible de disposer du Compte Financier Unique. Début février, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) est confrontée à un incident technique majeur affectant en particulier Hélios, logiciel utilisé par les comptables publics pour gérer les comptes des collectivités locales.

Point 3 – Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Cesson et Sammeron

Madame le Maire précise que les communes de Cesson et de Sammeron ont souhaité adhérer au SDESM pour la compétence « Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques »

DCM26.13

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson ;

Vu la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et Sammeron ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 4 - Questions Diverses

Madame le Maire apporte les précisions suivantes :

- **Recensement de la population :**

Le recensement de la population s'est terminé le 14 février 2026. L'INSEE transmettra d'ici quelques mois les chiffres définitifs.

- **Centre bourg Bernay :**

Reprise de l'enrobé du pont et des caniveaux en asphalte. Une fermeture de la route départementale est à prévoir pendant 5 jours pendant les semaines 17 et 18 (Vacances Scolaires).

- **Ressources Humaines :**

L'offre de poste pour le poste d'agent technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité a été publiée. Actuellement nous avons reçu 3 candidatures.

Dates :

- 14 mars : Carnaval des Écoles sur Bernay-Vilbert.
- 15 mars et 22 mars : Date du scrutin des élections municipales et communautaires

- 19 mars : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
- 4 avril : Chasse aux œufs organisé par le Comité des Fêtes.

L'Ordre du Jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h50.

Pour extrait conforme, le 9 mars 2026.

Le Maire
Sandrine RENÉ

Le Secrétaire
Philippe SPITZ

Délibération du 9 mars 2026

DCM26.12	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 février 2025	Unanimité
	Compte Financier Unique 2025	Reporté
DCM26.13	SDESM – Adhésion des communes de Cesson et Sammeron	Unanimité